

RESTRUCTURER SON ENTREPRISE APRÈS LA CRISE SANITAIRE

Date : Mardi 11 mai 2021 - 9h30 à 12h30
Tarif : 400 euros H.T par personne

PROGRAMME

Anticiper les échéances à venir et renégocier ses contrats, les atouts des procédures de prévention pour les entreprises impactées, aménagements à l'égard du personnel.

Accès aux différentes aides, aux dispositifs de soutien notamment pour les salariés, adapter sa stratégie commerciale, envisager une réorganisation / restructuration (ajustement des effectifs, aménagement du temps de travail, pérenniser le télétravail ou organiser le retour en présentiel, ajustement des objectifs et primes des salariés), renégocier ses contrats, mettre en place un mandat ad'hoc ou une procédure de conciliation, etc.

Comment les entreprises des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture, des sports, assistance, aide à domicile et des secteurs liés vont pouvoir rebondir.

Une présentation des différents dispositifs et mesures vous permettra de répondre à toutes vos interrogations.

OBJECTIFS

- Identifier les aides et dispositifs de soutiens aux entreprises (exonération de charges, gestion financière de la relation commerciale, fonds de solidarité, prêts, activité partielle) et comment se restructurer ;
- Maîtriser les dispositifs mis en place en droit commercial, droit du travail (mesures sociales, aménagement du statut collectif).

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01.45.49.48.49

INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée
Spécialisée en droit
des sociétés



Benoît Roseiro
Avocat directeur

PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Direction des ressources humaines

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique

METHODE D'ÉVALUATION

- Questionnaire de satisfaction

PREREQUIS

Aucun